



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecins

Question écrite n° 17807

Texte de la question

M. Jacques Bascou attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les demandes de l'administration de l'assurance maladie aux médecins concernant la régularité du séjour des malades étrangers. Certaines CPAM invitent des médecins à demander à des malades étrangers d'adresser une carte de séjour à l'administration de l'assurance maladie, demande qui paraît à certains praticiens quelque peu problématique au regard de la déontologie médicale. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les obligations administratives du médecin entre les malades étrangers et l'assurance maladie.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bascou](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17807

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2008, page 1562

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)